

**Comté de Lotbinière
Municipalité Saint-Sylvestre**

Assemblée régulière du conseil de Saint-Sylvestre tenue le **14 janvier 2013**, à 20 heures, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence de monsieur le maire Mario Grenier, et à laquelle sont présents les conseillers suivants: Jonathan Lavallée, Madeleine Breton, Raynald Champagne, Maryse Lapointe et Étienne Parent. Roland Gagné est absent.

Résolution numéro 01-2013
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jonathan Lavallée, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Résolution numéro 02-2013
Adoption des procès-verbaux du 3 et 13 décembre 2012

Il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Madeleine Breton et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux du 3 et 13 décembre 2012 soient adoptés tel que préparé par la secrétaire.

Résolution numéro 03-2013
Adoption des dépenses particulières pour l'année 2013

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Madeleine Breton et résolu à l'unanimité que l'on accepte comme dépenses particulières les items suivants :

- les dépenses d'électricité, de chauffage, de télécommunications, de système d'alarme, d'entretien ménager, de déneigement, de sablage, d'entretien de logiciels acquis, d'entretien du site Web ;
- les cotisations et quotes-parts prévues par la loi, frais de financement ;
- les dépenses reliées aux salaires et à la rémunération des élus ;
- les dépenses reliées à la location du photocopieur, l'immatriculation des véhicules, l'essence, huile, gravier, location de camion, pelle ;
- les dépenses reliées aux frais postaux, aliments et breuvages, publications, fournitures de bureau, entretien de l'ameublement.

Résolution numéro 04-2013
Demande d'autorisations d'Arsène Tarchy à la CPTAQ en faveur de Nicolas St-Pierre.

ATTENDU QUE Monsieur Arsène Tarchy désire présenter une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'aliéner

une partie de sa terre située dans la municipalité de Saint-Sylvestre, étant plus précisément le lot 4 212 530, du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Thetford, d'une superficie approximative de 139.75 hectares ;

ATTENDU QUE la Loi stipule que toute demande à la Commission doit être accompagnée d'une recommandation de la municipalité concernée sous forme de résolution motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi;

ATTENDU QUE le morcellement recherché n'aura aucun impact négatif pour l'agriculture et la protection du territoire agricole;

ATTENDU QUE le morcellement recherché aura plutôt des effets positifs pour le développement agricole de ce secteur et les activités agricoles existantes;

ATTENDU QU'une autorisation à la présente demande n'aura aucun impact négatif sur la préservation des ressources eau et sol du milieu;

ATTENDU QUE le morcellement recherché ne portera aucunement atteinte à l'homogénéité de ce milieu agricole;

ATTENDU QU'il n'y aura aucun changement dans les usages et activités ayant cours actuellement sur chacune des parcelles touchées;

ATTENDU QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale existante;

Il est proposé par Jonathan Lavallée, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre appuie la demande présentée par Arsène Trachy auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et visant à obtenir l'autorisation d'aliéner une partie de sa terre située sur le territoire de la municipalité de Saint-Sylvestre, étant plus précisément le lot 4 212 530, du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Thetford, d'une superficie approximative de 139.75 hectares.

Résolution numéro 05-2013

Résolution pour la réalisation du projet MADA

Attendu que le conseil de la MRC de Lotbinière a adopté le 8 février 2012 la résolution no. 031-02-2012 pour appliquer au programme Municipalité Amie Des Aînés (MADA); pour les municipalités (sauf Saint-Agapit, Lotbinière) et au programme de politique familiale locale;

Attendu que le gouvernement du Québec a accepté la demande de subvention de la MRC et a confirmé le 6 novembre 2012 par lettre le versement d'une subvention de 130 000 \$ pour la réalisation de 15 politiques pour les aînés et 15 plans d'action;

Attendu qu'une condition du programme MADA est que le milieu doit contribuer pour 10% au projet; dans notre cas cela représente 13 000 \$; que le conseil des maires a adopté le 28

novembre 2012 le règlement de quotes-parts 2013 (No 239-2012) et a prévu pour 2013 de collecter 13 000 \$ entre les 15 municipalités visées (à parts égales);

Attendu que le programme MADA prévoit la mise en place d'un comité de pilotage au sein de la MRC et un comité de pilotage au sein des 15 municipalités participantes; que ce comité aura le mandat d'être le « porteur du projet » dans chaque localité;

Attendu que le programme MADA vise à doter les municipalités locales d'une politique pour les aînés et d'identifier les actions à mettre de l'avant au cours des trois prochaines années;

Attendu que le gouvernement du Québec a prévu un autre programme le QADA (Québec ami des Aînés) qui permettra de financer certaines actions identifiées au MADA;

Attendu que le gouvernement du Québec a refusé la demande de subvention pour la réalisation des politiques familiales locales le 16 novembre 2012;

Attendu que les membres du conseil de la MRC de Lotbinière ont signifié leur intention de traiter simultanément le volet « famille » en même temps que le volet « aînés »;

Attendu que le programme MADA prévoit également une contribution de 23 800 \$ qui sera versée au Carrefour action municipale famille (C.A.M.F.) afin d'assister techniquement la MRC et les 15 municipalités participantes;

- 20 heures : 20 heures réservées à la MRC;
- 90 heures : 6 heures réservées à chaque municipalité;

Il est proposé par Madeleine Breton appuyé par Maryse Lapointe et résolu :

- d'accepter de participer au projet MADA au cours des 2 prochaines années;
- de mettre en place un comité de pilotage local pour mener à bien le projet;
- de traiter simultanément le volet « famille » et le volet « aînés »;
- d'informer le « Carrefour Action Municipale Famille » de notre intention d'utiliser les services de 6 heures proposées.

Il est également résolu de transmettre cette résolution à la MRC de Lotbinière et au CAMF.

Résolution numéro 06-2013

Acquisition de terrain de Jacques Vézina et Murielle Gobeil

Il est proposé par Jonathan Lavallée, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre acquière de Jacques Vézina et Murielle Gobeil, résidant au 5526, avenue Royale, Boischatel, province de Québec, G0A 1H0, l'immeuble suivant, savoir; Désignation, un immeuble, étant un élargissement de route, connu et désignée comme étant le lot numéro quatre millions sept cent soixante-deux mille sept cent soixante-quinze (4 762 775) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Thetford, sans bâtisse, circonstances et dépendances;

Que cette acquisition soit faite pour le prix de cinq cent dollars (500.00 \$) payable comptant à la signature du contrat notarié, plus les taxes applicables, le cas échéant;

Que Mario Grenier, maire et Ginette Roger, secrétaire-trésorière, soient comme ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de vente notariés tel que ci-dessus, à payer la considération, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la municipalité les autres documents utiles ou nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire.

Résolution numéro 07-2013

Acquisition de terrain de Ferme Maxsiporc S.M. Inc.

Il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre acquière de Ferme Maxsiporc S.M. Inc., 147, rang du Bas-Sainte-Anne, Saint-Elzéar, province de Québec, G0S 2J0, l'immeuble suivant, savoir;

Désignation, un immeuble, étant un élargissement de route, connu et désignée comme étant le lot numéro quatre millions sept cent soixante-deux mille sept cent soixante-treize (4 762 773) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Thetford, sans bâtisse, circonstances et dépendances;

Que cette acquisition soit faite pour le prix de cinq cent dollars (500.00 \$) payable comptant à la signature du contrat notarié, plus les taxes applicables, le cas échéant;

Que Mario Grenier, maire et Ginette Roger, secrétaire-trésorière, soient comme ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de vente notariés tel que ci-dessus, à payer la considération, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la municipalité les autres documents utiles ou nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire.

Résolution numéro 08-2013

Renouvellement du panneau publicitaire au Club Montagnard

Attendu que la Municipalité St-Sylvestre a pris pour l'année 2012 un espace sur le panneau publicitaire au Club des Montagnards de Saint-Sylvestre, que le coût annuel pour un panneau publicitaire 4 pi X 8 pi est au coût de \$ 500 par année, que cette publicité est renouvelable annuellement, il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Madeleine Breton et résolu à l'unanimité de renouveler l'entente pour l'année 2013 au montant de \$ 500.

Résolution numéro 09-2013

Frais pour gardiens de sécurité

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Madeleine Breton et résolu en partie, (Maryse Lapointe et Raynald Champagne s'abstiennent car ils sont des administrateurs de la Société Sportive et Sociale) que la municipalité paie les frais des agents de sécurité engagés lors de la

soirée du 31 décembre 2012 organisée par la Société Sportive et Sociale de Saint-Sylvestre et Corporation Défi.

Résolution numéro 10-2013

Don fait au Kin-Ball Canada/Belgique

Il est proposé par Jonathan Lavallée, appuyé par Madeleine Breton et résolu en partie, (Maryse Lapointe se retire car elle est concernée par ce dossier), qu'un montant de \$ 100 soit versé au Kin-Ball pour que 2 jeunes de notre municipalité, Ariane Bilodeau et Dylan Imbault, participent à un camp de perfectionnement de Kin-Ball interculturel Canada/ Belgique à l'été 2013 et 2014.

Rencontre des personnes et période de questions des citoyens

Le lieutenant Jérôme April et le sergent René Auger de la sureté du Québec sont venus nous présenter un rapport périodique des activités sur le territoire de la municipalité de Saint-Sylvestre.

M. Gaétan Therrien est venu nous faire part de regarder les possibilités de faire un anneau de glace afin d'avoir plus de patinage libre.

Rapport des comités

Bibliothèque : Rencontre du mois à venir pour le comité.

Loisirs : On devra repartir la patinoire suite au temps doux de la fin de semaine. Nous allons faire les démarches pour avoir un filet protecteur au bout de la patinoire.

Matières résiduelles : Pour l'année 2013, la journée de ramassage à St-Sylvestre est le jeudi. L'ancien camion blanc sera attiré au ramassage de la récupération. Pour la cueillette des ordures dans le rang St-André, c'est l'ancien camion blanc qui le fera le vendredi de la semaine concernée.

Centre Multifonctionnel : Rien de spécial pour le moment.

Inspecteur municipal : L'offre pour un garage existant serait peut-être à voir. Les membres du conseil vont céduer une rencontre afin de valider sur place si le tout répond aux besoins.

M.R.C. : Une rencontre avec le préfet et du personnel de la MRC est à prévoir pour une mise au point concernant le dossier du Domaine du Radar. Après un deuxième refus concernant l'îlot, on veut comprendre ce qui empêche le dossier de se régler.

Salle municipale : Le plafond au-dessus de la cuisine a été refait par des bénévoles du Club Lions.

Pompiers : Souper spaghetti samedi le 19 janvier.

Salon des jeunes : 26 jeunes ont participé à la fête de Noël le 27 décembre. Le ramassage de cannettes a rapporté \$ 400, et le vestiaire lors de la soirée du 31 décembre a donné \$ 110.

Développement local : Une rencontre avec la corporation DÉFI va être à planifier.

Comité famille : Suite au programme MADA, la formation d'un comité sera à prévoir.

Résolution numéro 11 -2013

Adoption des comptes à payer

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Jonathan Lavallée et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 3430 à 3470 inclusivement.

Varia : Rien de spécial

Levée de l'assemblée est faite à 22 heures 20 minutes, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 4 février 2013.

Maire

Secrétaire

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Maire